La Ligue de résistance et la grève

Nous en tête, l'Autorité publie ce matin la déclaration significative suivante :

« En face des événements d'une exceptionnelle gravité qui se déroulent, et en raison de l'indifférence coupable des ministères des finances, de l'intérieur et du travail pour la République, la Ligue de résistance, fidèle à son programme qui est d'encourager l'action directe dans toutes ses manifestations, proteste avec le droit strict, à fait retrouver à la caisse des grévistes, contre vérement de rentabilité et de bienveillance gouvernemental, la somme de 100 francs.

Paul et Guy et Cassagnac,
Jules Delmont,
Député de Maine-et-Loire.

Aux Halles centrales

La grève des postiers a-t-elle eu une répercussion aux Halles, et l'alimentation parisienne doit-elle s'en ressentir ? Cette question a été posée ce matin à divers représentants du commerce des Halles centrales.

M. Marechaux, président du syndicat des mandataires, a fait la réponse suivante :

La grève actuelle nous gêne beaucoup, et si elle persistait elle amènerait une perturbation profondes dans l'approvisionnement des Halles.

Nos correspondances de province ne sont pas en communication avec nous ; ils ne correspondent que tous les deux ou trois jours et à leur est difficile de faire des achats. D'autre part, nous leur envoyons d'argent chaque jour en chèques postaux, gêné de quel des divers commerces, pour payer les producteurs ; depuis quatre jours nous n'avons pu faire cet envoi. La plupart de nos marchandises ne peuvent plus payer de frais pour porte les producteurs. Ces derniers commencent-ils à faire ceux pendant quelques jours ? Cela, nous ne le savons pas.

Mais jusqu'à présent, les denrées sont arrivées aux Halles comme d'habitude ; il y a eu même hier une légère baisse sur quelques-unes d'entre elles. Je crois que le commerce le plus gêné en ce moment, c'est celui de la boucherie.

M. Perrous, président du syndicat des mandataires en gros de la boucherie, confirme en effet ce renseignement :

Nous sommes, nous dit-il, extrêmement gênés par la grève et il ne faudrait pas qu'elle dure encore plusieurs jours, car nous pourrons manquer de viande. Nous envoyons plus de 100.000 francs par jour à nos expéditeurs de province, par les achats comportant des sommes considérables et nos correspondants ne se trouvent pas en mesure de faire de pareils avances. Quelques uns de nos collègues ont bien envoyé en province des agents avec de l'argent, mais c'est là un expédient que l'on ne peut employer longtemps.

Plusieurs de nos expéditeurs se sont servis hier et aujourd'hui d'un moyen de correspondance assez original : dans la viande ils avaient glissé un billet demandant ce qu'ils devaient faire ; mais il nous est impossible de leur répondre.

Pour le moment, la position [illegible] ne pas s'émouvoir en sujet de nos [illegible], la condition cependant que le service des [illegible] regrets son fonctionnement dans quelques jours.

Chez les bouchers en demi-gros, la gêne est presque aussi grande. Leur président, M. Perdrizet, en donne l'assurance avec des exemples identiques.

Du côté des commissionnaires en gros, l'impression est la même.

M. Decrupis, président de la chambre syndicale, donne des renseignements intéressants :

Voici tout mon courrier d'aujourd'hui, nous dit-il : vingt lettres au lieu de cent. Cela vous montre que la gêne produite par la grève des postiers commence vouloir vous que nos expéditeurs de province, pourtant bien des autres ! Ils commencent que les cours des Halles, du moment de leur une perte considérable.

D'autre part, les producteurs sont habitués à être payés comptant. Nous ne pouvons envoyer de l'argent à nos mandataires et ceux-ci ne peuvent faire les avances nécessaires.

Continuerons-nous de recevoir des denrées ? Je crains qu'il n'y ait en maintenant qui pourraient provoquer une baisse.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de hausse, au contraire ; hier il a eu produit une baisse notamment sur la perdrix, et voici pourquoi : L'Allemagne achète beaucoup de perdrix ; les communications ayant été interrompues, elle n'a pu faire ses commandes ; il en résulte une accumulation d'un stock important.

Nous sommes donc gênés des deux côtés ; d'une part, nous ne pouvons faire de commandes, de l'autre nous ne pouvons faire de réexpéditions.

Il faut, à tout prix que la situation actuelle prenne fin. Je ne sais à quelles mesures le gouvernement s'arrêtera, mais il doit venir en secours du commerce parisien dont les pertes, cette semaine, se chiffrent par millions.

Le service postal

Le sous-secrétariat des postes et télégraphes nous communique les notes suivantes :

Une sérieuse amélioration se manifeste dans le personnel des facteurs distributeurs. Les distributions de lettres fonctionnent normalement. Des mesures sont prises pour assurer la distribution des imprimés.

Dans les bureaux succursales de Paris, 600 hommes de troupe sont répartis et vont aider les agents restés à leur poste pour assurer l'envoi des correspondances sur les gares ou la recette principale.

A la recette principale et dans les bureaux de Paris, l'organisation spéciale établie par l'administration donne de bons résultats, après les tâtonnements inévitables du début.

Voici d'ailleurs le nombre de sacs expédiés par la recette principale hier, 19 mars, sans compter les correspondances triées par les ambulants :

Lettres, 788 sacs ; journaux, 236 sacs ; lettres et journaux pour la banlieue, 1.200 sacs ; lettres pour l'étranger, 29 sacs ; journaux pour l'étranger, 242 sacs.

On constate des résultats analogues dans les gares.

Reste chaque gare, le nombre de sacs à trier diminue sensiblement. On espère être au jour dès ce soir dans certaines gares : Saint-Lazare, Lyon, Montparnasse.

Au central télégraphique

Au central télégraphique, une certaine amélioration a été constatée dans l'état du réseau.

Les lignes internationales suivantes ont pu être retrouvées : 2 avec Bruxelles ; 1 avec Londres ; 1 avec Lisbonne ; à avec Amsterdam ; 1 avec Brest P. Q.

Dans le réseau intérieur, on a pu également retrouver les fils suivants : Clermont-Ferrand, Toulouse, Dijon, Le Havre, [illegible], Marseille, Calais.

Il manque encore dans le service international 50 lignes que le service des [illegible] coupe de rétablir.

L'ingénieur en chef des postes [illegible] organisés dès aujourd'hui des groupes [illegible], qui, sous la direction des chefs d'équipe et accompagnés d'une garde de soldats, vont se rendre sur les poteaux nécessaires de lignes à la petite [illegible] et aux fils électriques effectués dans les bureaux.

Des ordres sont également donnés pour que les directions départementales intéressées fassent de leur côté réparer les lignes sur lesquelles des actes de sabotage ont été commis.

Il manque actuellement encore dans le service intérieur 150 lignes pour le province et la province banlieue et 40 pour le petite banlieue.

Pour parer à ces absences de communications, les télégrammes sont dirigés par les postes avec lesquels on est resté en contact.

Pour donner une idée du dommage commis par les actes de sabotage déjà signalés par le ministère des postes à la tribune, disons qu'il n'a pu être transmis dans la journée d'hier, que 5.000 télégrammes, alors que dans la journée de mercredi et de jeudi il en avait été transmis une moyenne quotidienne de 70.000.

Au point de vue du personnel, la reprise du travail s'accentue rapidement ; c'est ainsi que pour les équipes du matin et de onze heures, il y a en toute ligne des agents en nombre suffisant pour les dames de plus que le déficit d'hier.

A l'atelier qui fournit le courant au poste central, les machinistes et chauffeurs qui quitté brusquement le travail à une heure du matin avaient repris ce matin leur et sans prévenir le chef de service de cet acte. Ils ont été immédiatement remplacés par des sapeurs du génie. La manque de courant n'a pas duré un quart d'heure.

Les ouvriers et chauffeurs de la marine sont arrivés ce matin à huit heures et sont prêts à prendre le service partout où les ouvriers faisant défection.

Le service des stations de force motrice est donc parfaitement assuré.

Au Tivoli-Vauxhall

Le meeting de la matinée

Au meeting tenu ce matin au Tivoli-Vauxhall, il y avait moins de monde qu'au meeting de cette nuit. Les lecteurs étaient les plus nombreux ; quant aux demoiselles du téléphone, elles étaient à deux ou trois cents tout au plus.

M. Bubra, qui prend le premier la parole, prétend que l'administration emploie toute une série de manœuvres pour jeter l'inquiétude parmi les grévistes :

Ne vous laissez pas intimider, dit-il. La situation est excellente aussi bien à Paris qu'en province. D'ailleurs, après avoir mis la province en mouvement nous avons le devoir de lutter à outrance. Si nous avons voté la grève vous rentrer sans obtenir satisfaction vous serez plus renégats que les renégats qui vous gouvernent : eux ont trahi au moins pour en retirer quelques avantages personnels.

Actuellement, nous avons plus de cent mille francs dans la caisse de grève ; avec cela nous pouvons tuller.

M. Grangier prononce un discours violent contre les « renégats ». Aux applaudissements de l'assistance, il s'écrie : « Nous leur cracherons notre mépris à la face. Nous irons les chercher chez eux. Ah ! ils veulent marcher à la cravache ! Eh bien, c'est la mêtre qui les fera marcher ! »

On entend divers envoyés du comité de grève en province, qui affirment que le mouvement se développe au delà de toutes les espérances.

L'entrée de M. Pouron, trésorier du syndicat des ouvriers des P. T. T., donne lieu à une manifestation.

Le sabotage

Après avoir protesté contre l'accusation de sabotage portée par le ministère des travaux publics, il ajoute :

Nous ne voulons pas que l'on détruise les fils. C'est inadmissible. Nous allons envoyer des camarades pour réparer les lignes coupées comme nous le savons pris l'engagement.

Car il est exact qu'à Valenciennes des lignes ont été coupées. Pas qui ? C'est ce que nous voulons savoir. Notre délégué va faire par place une [illegible] lignes, hors certaines lignes en [illegible] ont été coupées.

Dans notre lettre adressée à M. Barthou, nous disons exactement comment [illegible] les fils. Il y a des [illegible] possible. C'est certain. Depuis huit jours, nous ne pouvons plus les correspondre. Or, il n'en [illegible] moyens [illegible] par pour à Paris seulement, il ne fait pas [illegible] pour les [illegible] ; [illegible] les [illegible].

Quand nous serons [illegible] nous [illegible] l'effet qu'il faudra pour que tout soit rétabli rapidement. Il y a des moyens de « [illegible] » les lignes [illegible] qui [illegible] le fond [illegible] nous avons des [illegible] pour le [illegible] ; [illegible] les [illegible] nous [illegible] les [illegible] ; [illegible] les [illegible].

Nous n'[illegible] que les [illegible] les [illegible] ; [illegible] nous [illegible] les [illegible] ; [illegible] les [illegible].

Avant de quitter la tribune, il tient à [illegible] l'information donnée par un journal du matin, qui lui a vu verser des larmes lorsqu'il a causé la déclaration de M. Barthou. « Moi, pleurer ! Avez-vous pensé vu pleurer un crocodile ? »

Le meeting est terminé par le vote d'un ordre du jour en faveur de la grève à outrance.

Le meeting de l'après-midi

Toujours la grève à outrance

Le meeting tenu cet après-midi à Tivoli avait réuni un plus grand nombre de grévistes que celui de ce matin.

M. Poron président. Il proteste contre les assertions du ministre des travaux publics au sujet des fils coupés à Longueau. Il assure qu'à l'heure actuelle plus de 12.000 fils ne fonctionnent pas et les autres sont en mauvais état.

M. Allemane, député, est venu déclarer qu'il se rendait à la réunion au nom du groupe socialiste unifié du Parlement. Il a informé les postiers que le groupe se mettait à la disposition du comité de grève.

M. Vallée dit à M. Allemane qu'il n'avait pas à faire une communication de cette nature à l'assemblée, mais qu'il devait en faire part au comité de la grève.

La réunion prit fin par le vote d'un ordre du jour acclamant la grève à outrance jusqu'à complète satisfaction.

La grève et les Chambres de Commerce

La lettre suivante a été adressée au ministre des travaux publics, des postes et télégraphes, par le président de la Chambre de Commerce de Paris :

Paris, 19 mars.

Monsieur le ministre,

Les présidents des huit grands groupes syndicaux parisiens, MM. Boversal, président du syndicat général des grains, graines, farines, huiles, sucres et stocks ; Jouanny, président du Comité central des chambres syndicales ; Marguery, président du Comité de l'alimentation parisienne ; Sluzet, président du Syndicat général du commerce et de l'industrie ; Pinard, président de l'Alliance syndicale du commerce et de l'industrie ; Provot, président de l'Union des syndicats de l'alimentation en gros ; Rigou, président de l'Association générale du commerce et de l'industrie des tissus et matières textiles ; Villemin, président du groupe des chambres syndicales du bâtiment et des industries diverses, réunis sous la présidence de la Chambre de commerce, sous ma présidence, ont examiné la situation créée par la grève des postes et télégraphes et les pertes incalculables qui en résultent pour le commerce.

Ils tiennent à déclarer nettement qu'en son nom, quel que soit le préjudice qui il est causé, ils ne sauraient aucunement approuver une solution qui, pour limiter les conséquences d'une interruption désastreuse des transactions, paraîtrait consacrer comme légitime le droit de grève des services publics.

Ils estiment qu'aucune assimilation ne peut être faite, au point de vue de l'exercice de ce droit, entre l'industrie privée, dans laquelle les conditions du travail résultent de la loi de l'offre et de la demande, et les administrations publiques, dont les conditions de fonctionnement ont été réglées par les actes de l'autorité en vue de le satisfaction d'un intérêt général, par des agents qui jouissent d'une situation privilégiée.

Dans ces conditions, et en affirmant toute la sollicitude du gouvernement sur un état de choses qui est particulièrement dommageable pour les intérêts du pays, ils le prient instamment de mettre du, avant tout, à un état de révolte qui se dissimule sous le fallacieux prétexte de l'usage d'un droit, et qui ne saurait être toléré sans mettre en péril le fonctionnement de la vie nationale.

Le président,
Signé : G. Lamyas.

A Roubaix

Depuis samedi matin, c'est chose faite, ainsi que la capitale et plusieurs autres grandes villes, notre grand centre industriel est isolé du reste du monde par suite de la fermeture presque totale des bureaux de poste.

Un conflit total de la décision prise au cours d'une réunion tenue vendredi soir, à Lille, les 25 ouvriers des lignes et les cinq monteurs télégraphistes ne se présentèrent pas au bureau central, samedi à sept heures du matin.

A 11 h. 35, sans prévenir, leurs commis principaux, tous les agents télégraphistes, une dame télégraphiste et une dame téléphoniste cessèrent brusquement le travail. Les agents des postes, après avoir fait leur calcul qu'ils rentrent au receveur, quittèrent le bureau à midi. Dans toute l'après-midi, à part le service téléphonique qui est au complet, il n'y avait plus que sept employés, deux agents et deux commis principaux, pour assurer un semblant de service.

La cabine du pont des Arts, où se fait le raccordement des lignes souterraines venant de l'Hôtel Central des P. T. T. avec les lignes aériennes, a été immédiatement placée sous la protection d'une section du 43e d'infanterie, cela pour éviter des actes de sabotage.

Le commerce souffre de cette situation.

Les lecteurs sont toujours au travail, mais dans un jour ou deux, leur présence deviendra inutile, faute de courriers.

Grève des facteurs

Les facteurs ont tenu dans la soirée une réunion dans un estaminet situé près de la poste. Nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ont pris à l'unanimité la détermination de cesser le travail dimanche matin.

Une adresse de la société industrielle et Commerciale et du Syndicat des Fabricants

La Société industrielle et Commerciale, et le Syndicat des Fabricants-Négociants de Roubaix ont adressé à leurs adhérents la lettre suivante :

Roubaix, le 20 mars 1909.

Messieurs,

Pour faire suite à notre lettre-circulaire d'hier, [illegible] adressée à M. Bienvenu-Martin, ministre des Postes et Télégraphes à Paris, par M. Joseph Wibaux, vice-président de la Société Industrielle et Commerciale et président du Syndicat des Fabricants de Roubaix-Tourcoing, nous avons obtenu officiellement l'autorisation d'organiser un pliéto de continuer, jusqu'à nouvel ordre, notre service spécial de transport de lettres, papiers d'affaires, échantillons, etc., pour les membres des groupements industriels et commerciaux constituant notre société.

Dans ces conditions, n'ayant plus à craindre d'être en contradiction avec la loi, les lettres et toutes pièces pour Paris pourront sous être remises chaque soir, jusqu'à six heures, femmes et affranchis suivant le tarif habituel, au agent des Postes devant venir du [illegible] nous bureaux pour collecter les timbres. Le [illegible] aussi pour porte à Paris, par un convoyeur spécial, dans la disposition des destinataires, dès le lendemain matin, à 9 heures, non plus 10, par [illegible] bureaux, dans les bureaux [illegible] Syndicat des Fabricants, [illegible] Rue de Lannoy, avait mis à notre disposition, mais [illegible] Paris [illegible] Place Vendôme, [illegible] Rue de Rivoli, [illegible] Rue de Lyon, [illegible] Rue de Lyon, [illegible] Rue de Lyon